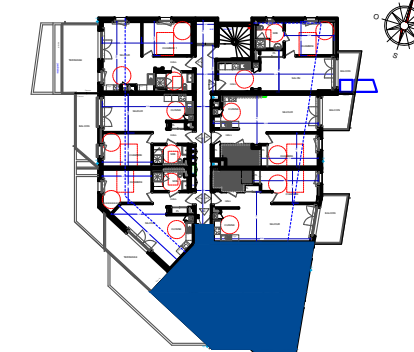




APPT N°34 Type : 3P

3ème étage

Situation



Plan de repérage

Tableau de surfaces

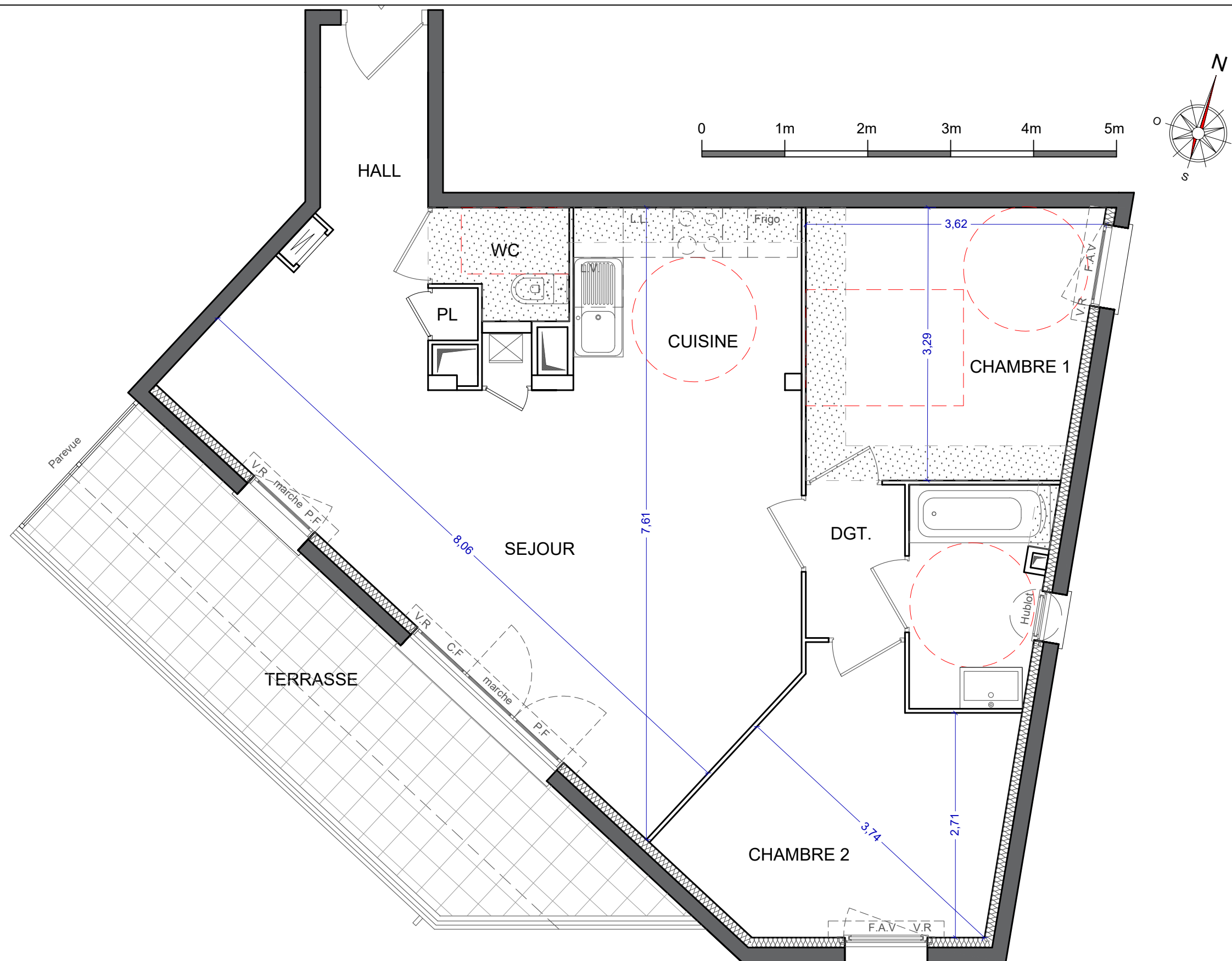
HALL	2.86 m <sup>2</sup>
SEJOUR - CUISINE + PL	35.93 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	11.00 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	10.82 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	4.22 m <sup>2</sup>
WC	1.99 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	2.20 m <sup>2</sup>
TOTAL HABITABLE	69.02 m <sup>2</sup>
TERRASSE	16.51 m <sup>2</sup>
JARDIN	0

Prix de vente logement €

Prix du stationnement €

Prix total  
En date du € ---

Date 07-01-2021 Indice B



**Légende**

Pl.	Placard	P.F	Porte-fenêtre		Chaudière à gaz
L.L.	Lave linge	F	Fenêtre		Règlement PMR
L.V.	Lave vaisselle	F.A.V	Porte-fenêtre sur allège vitrée		Faux Plafond
Frigo	Réfrigérateur	C.F	Châssis fixe		Coffre de volet roulant
	Tableau électrique	V.R	Volet roulant		

Maitre d'oeuvre

**ROLLIN - VUILLAUME**  
Architectes

85 Avenue Marc Moschetti - Le Borodino  
06700 SAINT LAURENT DU VAR  
Tél : 04-93-31-29-24 / Fax : 04-93-74-50-50  
www.vuillaume.fr

Maitre d'ouvrage

**SCI SLV 260**  
**SAUVAIGO**

Azuréa - Immeuble Horizon  
455 Promenade des Anglais  
06285 NICE Cedex 3  
Tél : 04-97-25-75-75 / Fax : 04-97-25-75-76



Ce plan est susceptible d'être légèrement modifié en fonction des nécessités techniques de la réalisation, notamment en ce qui concerne les dimensions et l'équipement. Aucune réclamation ne sera admise en cas de présence d'éléments tels que : retombées, soffites, encoffrements, faux-plafonds, canalisations, radiateurs ou convecteurs ne figurant pas sur les plans. La surface habitable des logements peut varier en fonction des techniques de construction choisies, de l'établissement des plans d'exécution et des normes en vigueur. Ainsi, il est expressément convenu qu'une tolérance de surface est admise. Toute variation de côtes dimensionnelles ou de surface entraînant une différence inférieure à 5% de la surface habitable vendue ne pourra fonder aucune réclamation. A la livraison le terrain pourra présenter des différences de niveaux dues à la topographie naturelle des lieux, au calage des voiries et aux contraintes techniques liées à la construction.